

Chapitre 3

Vocabulaire, normes et acteurs

1. Introduction

Lorsque l'on commence à se pencher sur la thématique du Green IT, on se retrouve rapidement confronté à un ensemble de termes plus ou moins connexes : numérique responsable, Green IT, tech for good, IT for Green, etc.

Dans ce chapitre, nous commencerons par aborder ces différents termes en leur donnant une définition et en projetant une façon de les articuler. Dans un second temps, nous identifierons un certain nombre d'acteurs qui alimentent les référentiels de connaissances liés à ces thèmes.

Nous parcourrons ensuite les aspects législatifs et normatifs français et internationaux relatifs aux thématiques du numérique responsable et du Green IT.

Enfin, nous explorerons les liens entre le Green IT et la notion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

2. Définitions

2.1 Green IT

La définition donnée en juillet 2009 dans le Journal officiel de la République française [Lien 1] de Green IT, ou plutôt de son équivalent francisé les éco-TIC (pour écotechniques de l'information et de la communication) est la suivante :

« Techniques de l'information et de la communication dont la conception ou l'emploi permettent de réduire les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement. »

Cette définition succincte s'accompagne d'une note qui précise les attentes sur cette réduction des effets négatifs :

« La réduction des effets négatifs des activités humaines sur l'environnement tient à la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre qui résulte du recours aux écotechniques, ou à la conception même de ces techniques, qui s'attache à diminuer les agressions qu'elles pourraient faire subir à l'environnement au cours de leur cycle de vie. »

Il s'agit donc, en résumé, de l'ensemble des techniques et outils permettant de diminuer les impacts écologiques liés au secteur des TIC.

2.2 IT for Green

Parfois également appelé « Green by IT », ce terme désigne le fait d'utiliser les TIC dans des projets visant à avoir un impact écologique positif. Nous sommes ici spécifiquement sur une orientation dans laquelle les TIC sont un levier d'amélioration pour la réduction d'empreinte environnementale dans des contextes autres que les contextes IT.

Le rapport du Cigref intitulé « Du Green IT au Green by IT », daté de janvier 2017 et rédigé par Bela Loto [Lien 2], donne un certain nombre d'exemples dans lesquels les TIC sont un vecteur de réduction des impacts écologiques ; ces exemples peuvent être regroupés derrière le terme générique « *smart ** » (contraction de l'anglais *smart*, intelligent, et du caractère « * » représentant une multitude de possibilités) :

- *Smart grid* pour les réseaux électriques intelligents.
- *Smart building* pour l'utilisation d'un réseau de capteurs permettant d'optimiser l'empreinte d'un bâtiment.
- *Smart city* pour la supervision et l'optimisation environnementales dans le cadre urbain.

Comme souligné dans ce rapport, il reste essentiel de conserver une approche globale et systémique qui intègre à la fois les aspects « Green IT » et les aspects « Green by IT », afin de ne pas tomber dans le piège de solutions techniques dont l'empreinte environnementale négative (notamment liée aux impacts de la couche « connectée ») diminuerait les effets bénéfiques. À ce titre, l'utilisation de l'outillage d'analyse du cycle de vie (détaillé dans le chapitre Mesurer les impacts d'un SI) donne des garanties d'analyse multicritère pour des projets « Green by IT ».

2.3 IT for good / Tech for good

Si on peut considérer que le cœur des démarches « IT for Green » / « Green by IT » est la réduction de l'empreinte environnementale, les approches « IT for good » / « Tech for good » ont une visée d'impact positif plus large. La banque publique d'investissement BPI France définit en effet la Tech for Good comme « la technologie au service du bien commun » [Lien 3], en notant que « Cette dynamique dénote d'une prise de conscience collective : l'impact sociétal positif doit être placé ou replacé au cœur de la « tech » et de la transformation numérique. ».

Les objectifs de ces approches sont le plus souvent de couvrir la composante « personnes » du développement durable, en utilisant les TIC comme support à des projets de développement social, d'inclusion, d'éducation, etc.

Nous pouvons notamment noter l'initiative lancée par le président français Emmanuel Macron en 2018, visant à créer un collectif international composé d'entreprises et d'ONG autour de l'idée d'un « progrès technologique plus responsable et plus inclusif », et qui a abouti en décembre 2020 à l'Appel Tech for Good [Lien 4].

■ Remarque

Des exemples de projets et d'initiatives du type Green by IT et Tech for good seront abordés dans la conclusion de cet ouvrage.

2.4 Informatique équitable

Parfois également désignée par le terme anglo-saxon « Fair IT », l'informatique équitable se définit à la fois comme un sous-ensemble de l'approche Tech for good présentée ci-dessus, dans la mesure où il s'agit d'utiliser les TIC pour le développement de projets ayant pour but un impact positif et vertueux, mais également comme le fait de prendre en compte la dimension éthique et sociale dans les projets IT. Il s'agit donc ici encore de porter une attention particulière à la dimension « personnes » du développement durable dans des projets IT, ou dans des projets utilisant les TIC dans un but positif.

2.5 Sobriété numérique

Introduite par le collectif GreenIT.fr, la notion de sobriété numérique peut être visualisée comme un sous-ensemble du Green IT qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique en appliquant une approche de réduction des usages, et ce au travers de plusieurs actions :

- La diminution du nombre de terminaux, et tout particulièrement des terminaux de type objets connectés.
- L'allongement de la durée de vie des terminaux, via l'amortissement (et donc l'emploi) sur un temps plus long des équipements utilisateurs en entreprise, le réemploi et le développement d'un marché de l'occasion.
- L'approche d'écoconception de services numériques (voir ci-dessous).

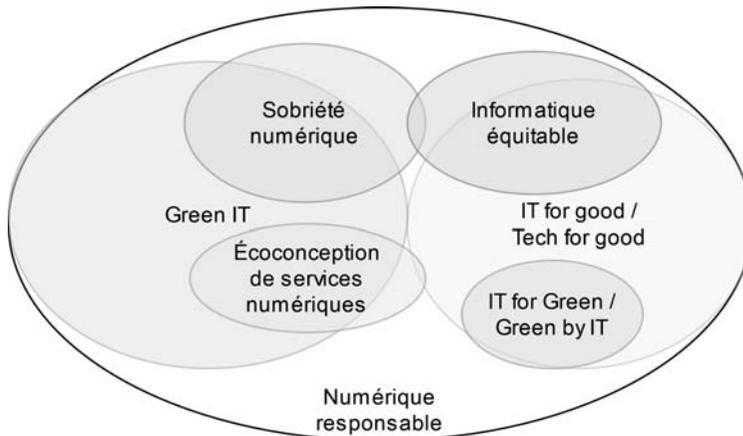
- L'identification des effets rebonds introduits par le numérique (voir le chapitre Des usages et des terminaux qui se multiplient) et la lutte contre ces effets.

2.6 Écoconception de services numériques

L'écoconception de services numériques décline l'approche plus générique d'écoconception, telle que définie notamment dans la norme ISO 14062 (voir la partie Référentiels normatifs et législatifs du chapitre courant), dans le monde du numérique.

Cette démarche consiste à concevoir, reconcevoir et optimiser un service numérique en mesurant ses impacts environnementaux, dans le but de les minimiser. Cette réflexion porte particulièrement sur le périmètre fonctionnel du service (et par corrélation sur la réduction du « gras fonctionnel ») ainsi que sur son implémentation technique.

La démarche d'écoconception de services numériques est abordée en détail dans le chapitre Créer des services responsables.



Une projection des différentes approches définies dans ce chapitre

2.7 Numérique responsable

Nous citerons ici la définition donnée sur le site de la Mission interministérielle pour réduire les impacts environnementaux du numérique [Lien 5] :

« Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique. »

Le numérique responsable peut donc être vu comme un ensemble de pratiques englobant les différentes démarches définies précédemment, et ayant pour but d'adresser à la fois la dimension « personnes » et la dimension « planète » du développement durable, que ce soit dans l'amélioration des outils et services informatiques, ou dans l'utilisation des TIC pour des projets visant à des améliorations sociétales et environnementales.

■ Remarque

Il est important de noter ici qu'au-delà de la portée écologique et environnementale, le numérique responsable entend porter des valeurs éthiques et sociétales, et rejoint donc pleinement les approches de Responsabilité sociétale des entreprises développées plus tard dans ce chapitre.

3. Acteurs

Si la structuration des approches autour du numérique responsable est relativement récente, de nombreux acteurs – qu'ils soient étatiques, communautaires, associatifs ou issus du monde de l'entreprise – travaillent à l'alimentation des connaissances et des référentiels sur lesquels s'appuyer.

Sans avoir la prétention d'être ici exhaustifs, nous présentons d'une part les acteurs étatiques, et d'autre part les différentes communautés contributrices par ordre alphabétique.

3.1 Les acteurs étatiques



Logos de différents acteurs étatiques du numérique responsable

Ministère de la Transition écologique : créé en 1971 sous la dénomination de ministère de l'Environnement, et passé au cours des années par différentes appellations, ce ministère a en charge la mise en œuvre des politiques environnementales. À ce titre, le pilotage des initiatives gouvernementales autour du numérique responsable lui est donc confié.

L'une des plus récentes (au moment de l'écriture du présent ouvrage) publications du ministère sur le sujet du numérique responsable est la « feuille de route Numérique et Environnement », datant de février 2021.